

# Saint-Marc sur Seine

## Bulletin Municipal

Décembre 2015



### Bien vivre à Saint-Marc

#### ✕ Le mot du maire ✕

En cette fin d'année, nous vous proposons ce nouveau bulletin municipal. Nous l'avons souhaité plus concis et plus moderne dans sa présentation. Pour une meilleure impression, nous avons aussi choisi de le faire éditer par la Communauté de Communes, via le service S@ti 21. Outre la qualité d'édition, nous ferons en plus quelques économies. Nous vous invitons également à parcourir le site de la commune qui a été revisité.

Ces espaces de communication sont importants, et vont nous permettre de vous informer sur les réformes territoriales en cours et à venir. En effet, les compétences du Conseil Régional, du Conseil Départemental, de la Communauté de Communes et des Communes vont se transformer avec la mise en place de la loi NOTRe. Il nous faudra travailler autrement et nous familiariser avec ces nouvelles organisations.

Cette année 2015 a été marquée par trois grands projets, l'accueil du centre de tri postal, les travaux concernant la traversée du village et le lancement du verger conservatoire. Il y a eu aussi une belle mobilisation pour l'embellissement du village, et les travaux d'entretien ça et là. Je tiens à remercier chaque membre de l'équipe municipale et les bénévoles sans qui cela n'aurait pu être possible.

En 2016, nous allons poursuivre les projets débutés tels que le verger conservatoire et l'aménagement floral des entrées du village, mais nous allons aussi nous intéresser aux aménagements nécessaires du cimetière et des chemins. Le travail ne manque pas et les projets sont nombreux.

En attendant, je vous souhaite à tous de passer de bonnes fêtes de fin d'année.

Vincent Chauvot

#### ✕ Sommaire ✕

Le mot du maire  
Informations pratiques  
Compte-rendus des conseils  
Ça se passe à Saint-Marc  
A vos agendas  
Informations diverses

#### ✕ Informations pratiques ✕

Pompiers : **18**  
Gendarmerie de Baigneux les Juifs :  
**03 80 96 51 17**  
Gendarmerie d'Aignay le Duc :  
**03 80 93 81 17**  
SAMU Hôpital : **03 80 81 73 00**  
Dr Corbeau : **03 80 40 44 85**  
Dr Deschamps : **03 80 96 53 94**  
Dr Renon : **03 80 93 82 87**

#### ✕ Mairie ✕ Tel : **03 80 93 26 78**

Mail : [mairie-st-marc-sur-seine@wanadoo.fr](mailto:mairie-st-marc-sur-seine@wanadoo.fr)

**Rencontre avec M. le Maire** : sur  
RdV au **06 20 56 84 66**.

**Permanences du secrétariat** :  
**lundi et jeudi de 14h30 à 15h30**

#### ✕ Location du foyer ✕

Renseignements aux jours et heures  
de permanence du secrétariat ou  
auprès de Marie-Christine Chapuis au  
**03 80 93 22 98**

#### ✕ Décharge municipale ✕

Demandez les clés à M. Bernard  
Malnoury, à l'Entreprise Chapuis ou  
au Secrétariat de mairie.

Seuls les végétaux et les gravats  
peuvent y être déposés. Tous les  
autres types de déchets (plastiques,  
métaux, etc) y sont interdits.

## ✕ Horaires des déchetteries cantonales ✕

### BAIGNEUX LES JUIFS

Horaires d'été (du 1er avril au 30 septembre)	
Lundi	14h00 - 16h00
Mercredi	10h00 - 12h00
Samedi	10h00 - 12h00 / 14h00 - 18h00
Horaires d'hiver (du 1er octobre au 31 mars)	
Mercredi	10h00 - 12h00
Samedi	10h00 - 12h00 / 14h00 - 17h00

### VILLAINES EN DUESMOIS

Horaires d'été (du 1er avril au 30 septembre)	
Lundi	10h00 - 12h00
Mercredi	14h00 - 17h00
Samedi	10h00 - 12h00 / 14h00 - 17h00
Horaires d'hiver (du 1er octobre au 31 mars)	
Mercredi	14h00 - 16h00
Samedi	10h00 - 12h00 / 14h00 - 17h00

## ✕ Bibliothèque municipale ✕

Nous vous rappelons que la bibliothèque municipale est à votre disposition dans les locaux de la mairie. Ses horaires d'ouverture sont ceux de l'agence postale, c'est-à-dire du **mardi** au **samedi** de **9h30** à **12h30**. Les droits d'inscription sont gratuits.

D'autre part, le bibliobus départemental de prêt dépose 3 fois dans l'année un lot de livres divers. Les personnes intéressées par un ouvrage ou un thème particulier sont invitées à en faire la demande auprès de Rachel qui le réservera pour le prochain passage du bibliobus.

## ✕ Agence postale ✕

Nous vous rappelons que l'agence postale de Saint-Marc sur Seine est ouverte du **mardi** au **samedi**, de **9h30** à **12h30**. (tel. **03 80 81 05 71**)

Dans cette agence postale, vous pouvez acheter des timbres, des emballages pour vos colis et des enveloppes prêt-à-poster. Vous pouvez aussi déposer vos lettres et vos colis ou bien retirer vos lettres recommandées et vos colis. Enfin, vous pouvez effectuer des opérations financières de dépannage telles que des retraits d'espèces jusqu'à 300 € avec un carnet de chèques et une pièce d'identité ou encore des versements avec le n° de compte et une pièce d'identité.

## ✕ Dépôt de pain ✕

L'agence postale met également à la disposition des habitants de Saint-Marc un dépôt de pain. Pour en bénéficier, il est nécessaire de commander la veille avant 12h00 pour le lendemain. Les habitants qui commandent du pain s'engagent à venir le chercher avant 12h30 ou à prévenir en cas d'empêchement au **03 80 81 05 71**.

Petite baguette	0,90 €	Céréales	1,35 €
Grosse baguette	1,15 €	Complet	1,35 €
Gros pain d'1 kg	2,55 €	Bûcheron	1,35 €
Banette 1900	1,05 €		

## ✕ Horaires des bus de la ligne Transco n° 50 ✕

Un nouvel arrêt (8h45 en direction de Dijon) a été demandé et accepté.

Châtillon Gare	6 h 30	8 h 15	12 h 10	17 h 05	Dijon Gare	6 h 20	12 h 20	14 h 00	17 h 45
Chenecières	6 h 59		12 h 45	17 h 39	Saint-Marc Centre	7 h 28	13 h 33	15 h 12	18 h 58
Saint-Marc Centre	7 h 01	<b>8 h 45</b>	12 h 47	17 h 41	Chenecières	7 h 30	13 h 35	15 h 13	18 h 59
Dijon Gare	8 h 15	9 h 50	14 h 00	18 h 50	Châtillon Gare	7 h 55	14 h 10	15 h 42	19 h 26
	(1)	(2)	(2)	(2)		(1)	(2)	(1)	(2)

(1) : tous les jours sauf dimanches et jours fériés.

(2) : tous les jours y compris dimanches et jours fériés.

## ✕ Comptes rendus des séances du Conseil Municipal ✕

### Conseil du 24 septembre 2015

**Suite au déménagement de Pascaline MIGNOT,** le maire informe le conseil municipal de son courrier faisant part de sa démission en qualité de conseillère municipale.

**Délégué suppléant au SIVOS d'Aignay -  
Correspondant Défense - Membre du CCAS -  
Commission Communale Bois - Comité des  
Fêtes**

Le Conseil Municipal décide de nommer Sylvie PASDELOUP correspondant défense et déléguée suppléante au SIVOS d'Aignay, Denis GIRARD membre du CCAS, Anthony MOREAU membre de la commission communale « forêt - chemin » et Serge MARTIN membre du Comité des Fêtes.

**Modification statuts de la CCPC**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte les modifications des statuts de la CCPC selon le projet exposé et tel qu'il est annexé à la présente délibération et dit que copie de la présente sera transmise à la CCPC.

**Décision modificative budget eau**

Le conseil municipal décide d'établir une décision modificative afin d'équilibrer les chapitres 040 et 042 sur le budget « eau » comme suit compte 621= - 100€ et au compte 6811+100€.

**Décision modificative budget commune**

Le conseil municipal décide d'établir une décision modificative afin d'intégrer une annonce légale de

2013 sur le budget « commune » comme suit: compte 203 - 041 =+ 417€ (recettes d'investissement) et compte 2151- 041 + 417€ (dépenses d'investissement).

**Tarif des affouages 2015/2016**

Le conseil municipal décide de maintenir le tarif des affouages pour 2015/20016 à 50€/portion.

**Garants des bois**

Le conseil municipal décide de nommer les 3 garants des bois : Sylvie PASDELOUP, Denis GIRARD et Serge MARTIN.

**Suppression de compteur**

Suite à la demande de Mr BERTHIER, le conseil municipal est favorable à la suppression du compteur dans la maison « Marcos » à compter du 1er janvier 2016.

**Convention de chauffage avec le SIVU et SSIAD  
Chatillonnais Montagne**

Le conseil municipal entérine la convention de répartition des frais de chauffage avec le SIVU et le SSIAD Châtillonnais Montagne pour la période du 1er janvier au 30 juin 2015 (à savoir 6/10 SSIAD - 3/10 SIVU - 1/10 Commune de saint Marc). Il autorise le Maire à signer ladite convention.

**Station de pompage devis compteur général**

Le conseil municipal accepte le devis de l'Ets CHAPUIS Frères d'un montant de 1412.74€HT pour le remplacement du compteur général à la station de pompage suite à l'obligation de l'AESN d'effectuer ce remplacement avant la fin de l'année 2015.

### Conseil du 27 octobre 2015

**Refacturation des ordures ménagères 2015**

Le Conseil Municipal décide de refacturer les ordures ménagères 2015 pour la somme de 16€ au SSIAD Châtillonnais Montagne pour la période du 1er janvier au 30 juin 2015.

**Admission en non valeur budget eau**

Le Conseil Municipal décide d'admettre en non-valeur la somme de 355.89€ sur le budget de l'eau pour des factures impayées sur 2010 et 2011.

**Admission en non valeur budget commune**

Le Conseil Municipal décide d'admettre en non-valeur la somme de 706.21€ sur le budget de la commune pour des loyers impayés en 2010.

**Décision modificative budget commune**

Après exposé du Maire sur la situation concernant les travaux de la traversée du village et la nécessité de faire les travaux du lot N°2 directement après les travaux du lot N°1 afin de parfaire la sécurité, le Conseil Municipal décide d'établir la décision modificative sur le budget en transférant 19 000€ de dépenses prévues en fonctionnement en dépenses d'investissement.

**Création du poste adjoint technique territorial**

Suite à la démission de Sylvie MILKO, le conseil municipal décide de créer un poste d'adjoint technique territorial 2ème classe à raison de 1,50 heure

## Conseil du 9 décembre 2015

### Licence IV - Hôtel Soleil d'Or

Le Conseil Municipal est favorable à la reconduction de mutation de la licence IV à l'encontre d'Andrew PERRY, gratuitement, pour une durée de 3 ans par tacite reconduction

### Remboursements charges locatives 2015

Le maire donne lecture du détail des charges locatives pour 2015, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de rembourser les locataires comme suit :

- Mr GUESSOUM Brahim = 72.00€
- Mr GIRARD Denis = 108.00€
- Mr BOXOEN Arnaud = 42.30€
- Mr MENDES GOMES Augustino = 18.08€

### Tarifs 2016

Le conseil municipal décide de fixer les tarifs pour l'année 2016 comme suit :

#### Eau :

- Abonnement : 65€
- Fond de renouvellement : 0.10€ /m<sup>3</sup>
- M<sub>3</sub> : 1.25€
- Redevance pollution domestique : 0.2200€

#### Location du foyer :

- 1/2 journée pour réunion : 50€
- journée : 100€
- week end : 200€
- association ou collectivités territoriales du village : location gratuite
- vaisselle 0.50€/couvert – gratuit pour les habitants de la commune
- lave-vaisselle 0.30€/couvert sans vaisselle fournie
- chauffage : 3€/heure
- caution : 300€

#### Concessions de cimetière :

- concession simple 30 ans = 100€
- concession simple 50 ans = 150€
- concession simple 99 ans = 250€
- en cas de demande de concession double, le prix est multiplié par 2

### Orientations budgétaires 2016

Le conseil municipal fixe les orientations budgétaires 2016 comme suit

- Chemins communaux et routes communales
- Cimetière

### Règlement du service des eaux

Après lecture du règlement pour le service des eaux, le conseil municipal décide de le mettre en place dès le 1<sup>er</sup>

janvier 2016.

### SICECO - Modification de périmètre

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, vu le projet de schéma départemental de coopération intercommunale, demande à Monsieur le Préfet l'extension du périmètre du SICECO pour accueillir les 24 communes du SIERT de Plombières-Les-Dijon afin que la distribution d'électricité soit gérée par le SICECO pour l'ensemble du Département de la Côte d'Or hors la présence de la Communauté urbaine du Grand Dijon, charge M. le Maire de transmettre cet avis à Monsieur le Préfet

### Evaluation professionnelle

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'adopter les critères ainsi proposés à partir desquels la valeur professionnelle du fonctionnaire pourra être appréciée, au terme de l'entretien.

### Embauche de Mme Bucquoy Hélène

Le Conseil Municipal décide d'embaucher Me Hélène Bucquoy, en qualité d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016, à raison de 1.5 heures hebdomadaires, à l'IM 328. Le Conseil Municipal mandate le maire pour signer un CDD du 01/01 au 31/12/2016.

### Chemin de la Pré

Le Conseil Municipal décide de remettre à disposition des véhicules le chemin de la Pré moyennant une vitesse maximum de 20km/h. Il autorise le maire à effectuer toutes les démarches nécessaires.

### Cimetière

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, mandate le maire pour entamer la procédure pour les reprises des concessions abandonnées au cimetière.

### Réduction facture 2015 abonnement Mendes Gomes

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de réduire la facture d'abonnement d'eau 2015 de M Mendes Gomes d'un montant de 51.42€ ttc. La somme restant due de 17.16€ correspond aux mois de décembre 2013 – janvier et février 2015.

### Panneau sens interdit rue Saint Antoine

Le conseil municipal décide de supprimer le panneau sens interdit installé dans la rue Saint Antoine. Aucun arrêté n'a été retrouvé dans les archives concernant cette installation.

## ✕ Ça se passe à Saint-Marc ✕

### ✕ Fête de la pomme ✕

Dimanche 11 octobre, par une belle journée ensoleillée, Guy Chapuis et l'équipe municipale ont réuni les habitants de St Marc autour du pressoir.

Les pommes apportées par chacun ont été triées et lavées. Elles ont été ensuite broyées et pressées.

Le jus recueilli a été mis en bouteille et largement dégusté par les participants.



### ✕ Verger conservatoire - Préparation du terrain ✕

Samedi 24 octobre, l'équipe municipale avait convié toutes les bonnes volontés afin de continuer le défrichage du terrain sur lequel sera implanté le verger conservatoire.

Un travail impressionnant a été réalisé par toutes et tous. Nous remercions vivement toutes les personnes présentes sans qui nous n'aurions pu atteindre un tel résultat.

### ✕ Verger conservatoire - Plantation des arbres ✕

Nous nous sommes retrouvés le samedi 28 novembre pour planter les arbres. Chacun avait eu au préalable l'opportunité de choisir la variété qu'il souhaitait mettre en terre. Une cinquantaine de pieds ont donc été mis en place par les volontaires.



## ✕ Loto du Téléthon 2015 ✕

L'association Saint-Marc Animations a organisé son 18 ème Loto du Téléthon le samedi 5 décembre à la salle des fêtes. La somme recueillie s'élève à environ 2040 €.

## ✕ Élections régionales Bourgogne Franche-Comté ✕

Les 6 et 13 décembre ont eu lieu les élections régionales. À cette occasion, nous avons eu le plaisir d'accueillir Héloïse Chauvot qui venait pour la première fois glisser son enveloppe dans l'urne.



## ✕ Décoration du village ✕



Comme chaque année, nous mettons un point d'honneur à égayer le village pour les fêtes de fin d'année.

## ✕ À vos agendas ✕

### ✕ Voeux du Maire ✕

Le dimanche 17 janvier 2016 à partir de 15 heures à la salle des fêtes, tous les habitants de Saint-Marc sont invités à un après-midi convivial. Après présentation des vœux par Monsieur le Maire, nous partagerons la galette des rois accompagnée de diverses boissons, le tout gracieusement offert par la municipalité. Nous terminerons l'après-midi, par un grand feu de joie pour brûler nos sapins de Noël. Pensez bien à les apporter à cette occasion.

Afin d'organiser au mieux cet évènement, merci de déposer dans la boîte aux lettres de la mairie (avant le 10 janvier) le coupon d'inscription joint à ce bulletin.

### ✕ Championnat de France UNSS - Raid Lycées du 10 au 12 mai 2016 ✕

Le lycée Désiré Nisard de Châtillon Sur Seine et le service régional UNSS (Union National du Sport Scolaire) accueilleront le championnat de France de Raid Lycées, du mardi 10 au jeudi 12 mai 2016. Cette compétition accueillera environ 60 équipes de 4 compétiteurs. Les activités pratiquées seront les suivantes : VTT, course à pied, course d'Orientation, run & bike, roller & bike, tir à l'arc et à la sarbacane.

Les concurrents traverseront notre commune le 12 mai. Nous vous donnerons de plus amples renseignements dans le prochain bulletin.

## ✕ Tous à la TNT Haute Définition le 5 avril 2016 ✕

Dans la nuit du 4 au 5 avril 2016, la haute définition va devenir la norme à la télévision. Toutes les chaînes gratuites, ainsi que trois chaînes payantes de la TNT, soit 18 chaînes au total, diffuseront leurs programmes dans ce nouveau standard.

### Qui est concerné par cette évolution ?

Les téléspectateurs qui reçoivent les programmes de télévision par l'antenne râteau doivent vérifier que leur équipement est compatible HD. Le 5 avril, ils devront effectuer une mémorisation des chaînes. Les téléspectateurs qui reçoivent la télévision par câble ou satellite doivent vérifier si leur décodeur ou adaptateur est compatible HD. Ceux qui reçoivent la télévision par une box ADSL ou la fibre optique ne seront pas impactés par la transition puisque le signal est traité par la box ou le décodeur.

### Comment vérifier que mon téléviseur n'est pas obsolète ?

La plupart des téléviseurs sont compatibles HD (plus de 80% des foyers). Les postes achetés après le 1er décembre 2012 et les écrans de plus de 66 cm achetés après le 1er décembre 2009 le sont également. Si vous ne connaissez pas l'âge de votre téléviseur, il est possible de vérifier la compatibilité en allant sur la chaîne Arte (numéro 7 ou 57). Si le logo ARTE HD apparaît sur l'une des deux chaînes, le poste est adapté. Il est aussi possible de vérifier si le logo TNT HD figure sur le récepteur ou sur la notice.

### Que faire si mon téléviseur n'est pas compatible ?

Il n'est pas nécessaire d'investir dans un nouveau téléviseur. Les foyers équipés d'un téléviseur qui n'est pas adapté à la HD peuvent contourner le problème en s'équipant d'un nouveau décodeur facturé entre 15 et 30 euros. Dans tous les cas, les téléspectateurs devront ce même jour procéder à une nouvelle recherche et mémorisation des chaînes sur leur téléviseur.

Pour de plus amples informations, consulter le site : [www.recevoirlatnt.fr](http://www.recevoirlatnt.fr)

## ✕ Informations diverses ✕

### **Anne-Catherine Loisier**

*est sénatrice de la Côte-d'Or depuis 2014, rattachée au groupe UDI-UC et membre de la commission des affaires économiques.*

*Ancienne conseillère régionale, ancienne conseillère générale et vice-présidente de Côte-d'Or, Anne-Catherine Loisier est maire de Saulieu et présidente de l'intercommunalité du même nom.*

### **Le 13/10/2015 - Ma question à la ministre de l'écologie: La mise en oeuvre des continuités écologiques**

« Mardi 13 octobre, lors de la séance de question orale, j'ai interrogé le gouvernement sur le principe de continuité écologique, introduit en 2006, par la loi sur l'eau et les milieux aquatiques : transposition en droit français de la Directive Cadre Européenne sur l'Eau ...

... Nous assistons à une destruction du patrimoine des territoires ruraux. Sans parler de la perte de potentiel hydroélectrique pour les barrages ou installations de ce type, qui contribuent aux objectifs de transition énergétique ! On délaisse aussi la fonction de réserve d'eau des biefs pour les usages locaux et aucunes garanties ne sont apportées en ce qui concerne les risques pour les personnes, les habitations et les écosystèmes en aval ...

... Déjà, en décembre 2014, je vous alertais, sur les difficultés rencontrées à ce sujet sur mon territoire, à l'instar de beaucoup de collègues qui se sont mobilisés sur la question.

En Côte-d'Or, j'ai signalé la situation du moulin de Saint-Marc sur Seine, et des projets d'aménagement des ouvrages de Bézouotte, d'Is-sur-Tille et de Rochefort-sur-Brevon. Ces projets suscitent le désaccord des élus, qui craignent les répercussions d'un effacement d'un ouvrage ou de la modification d'un cours d'eau, notamment sur les fondations lors de la rétractation des argiles ...

... Reste que les élus locaux sont inquiets car ils ont beaucoup investi dans la restauration de ces ouvrages.

Surtout, des risques d'effondrement existent : le Siba a fait état de fissures survenues dans deux habitations à cause de la rétractation des argiles. Ces mouvements de terrains sont augmentés par la sécheresse et par la baisse



du niveau des eaux. En cas de sinistre, qui paiera ?

Merci au Gouvernement de se pencher sur ce dossier transversal. »

*Vous trouverez l'intégralité de l'intervention d'Anne-Catherine Loisier en suivant ce lien :*

<http://acloisier.fr/au-senat/209-ma-question-a-la-ministre-de-l-ecologie-continuete-ecologique.html>

### ✂ **Cimetière, un dossier délicat** ✂

Depuis le début de notre mandat, nous avons constaté un certain nombre de problèmes concernant le cimetière :

- Manque de places et difficulté de répondre aux demandes
- Absence d'aménagement pour répondre aux demandes concernant de nouvelles pratiques funéraires (dépôt d'urnes funéraires, répartition des cendres dans un jardin du souvenir)
- Accès difficile à la partie haute du cimetière

Le sujet du cimetière est donc un vrai sujet que nous ne pouvons remettre à plus tard. C'est Marie Christine Chapuis, en tant que 1<sup>ère</sup> adjointe qui a la charge de mettre en œuvre un groupe de travail pour apporter des solutions dans des délais raisonnables. Nous pourrions vous donner de plus amples renseignements lors des prochains bulletins.

Vincent Chauvot

### ✂ **Un « Nouveau Contrat d'Eau »** ✂

Pour anticiper les changements à venir, suite à la mise en application de la loi NOTRe, et espérer pouvoir garder le bénéfice d'un « cout raisonnable » de l'eau consommée, nous avons décidé de mettre en place un « contrat d'eau ». Comme la plupart des communes, et pour être en conformité, nous vous proposons un contrat qui a pour vocation de vous protéger contre toute nouvelle règle. Ce contrat n'a rien de nouveau sur le fonctionnement actuel, il permet simplement de formaliser nos précédentes pratiques.

Ce contrat sera applicable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016. Il vous sera distribué nominativement le 17 Janvier lors de la rencontre des Vœux. En cas d'indisponibilité, vous pourrez prendre rendez vous avec le Maire ou vous rendre aux permanences des lundis et jeudis de 14h30 à 15h30 ou le samedi de 10h à 12h. Quoi qu'il en soit, il est impératif qu'un exemplaire nous soit revenu avant le 15 février 2016

Pour les personnes en résidence secondaire, des échanges par mail ou par courrier pourront être envisageables.

Serge Martin, Anthony Moreau, Vincent Chauvot

### ✂ **De nouveaux espaces de stationnement** ✂

Les travaux d'aménagement concernant la traversée du village sont terminés. Ils ont déjà bousculé nos habitudes. La mise en place d'îlots et le marquage au sol privilégient une qualité de stationnement. Il est important de bien respecter ces espaces et ce, d'autant plus sur la route devant la Mairie. Ils sont accessibles aux automobilistes qui se rendent d'un côté ou de l'autre de la route et permettent un stationnement en toute sécurité.

J'appelle chacun à être vigilant pour bien se garer, et ainsi de laisser les trottoirs accessibles aux piétons uniquement. Un véhicule mal stationné peut avoir rapidement un caractère gênant et accidentogène. Que chacun soit remercié pour ses efforts !

Vincent Chauvot

